



Objet : Important - Adhésion au Syndicat national des stagiaires en éducation de la CSQ

Bonjour,

Ce courriel vous est envoyé par le Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île (SSEPI-CSQ) car vous êtes stagiaire en éducation dans une école où nous représentons du personnel de soutien scolaire.

Nous souhaitons vous informer que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) poursuit sa campagne de syndicalisation visant à améliorer les conditions de stage des stagiaires et à vous offrir le soutien nécessaire pour défendre vos droits et appuyer vos revendications.

La CSQ, avec ses trois fédérations du réseau de l'éducation, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) et la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation (FPPE-CSQ), représente le principal acteur syndical dans le secteur de l'éducation au Québec. Fort de notre expertise et de notre proximité avec nos membres, la CSQ est un allié de choix pour défendre vos droits en tant que futures travailleuses et futurs travailleurs du secteur de l'éducation.

Pourquoi signer une carte d'adhésion?

Comme l'exige le Code du travail, la CSQ doit obtenir une majorité (50 % + 1) de signatures de cartes d'adhésion de la part des stagiaires dans chaque centre de services scolaire pour déposer une requête en accréditation. Votre adhésion en grand nombre est donc essentielle pour garantir une représentation solide et efficace.

Comment signer votre carte d'adhésion?

La CSQ a mis en place un site Web dédié pour faciliter la signature électronique de votre carte d'adhésion. Voici comment procéder :

1. Remplissez un formulaire sur le site Web du SNSE-CSQ.

2. Cliquez sur ce lien pour signer électroniquement votre carte et effectuer le paiement unique de 2 \$ requis par le Code du travail (article 36.1) afin d'assurer la validité de votre carte d'adhésion.

📍 Adresse du site Web : <https://snse.lacsq.org>

Parlez-en autour de vous!

Encouragez vos collègues stagiaires à se joindre à cette initiative. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrions obtenir des gains significatifs pour tous les stagiaires en éducation. N'hésitez pas à transmettre l'information et à en discuter avec vos pairs.

Échéancier important

Pour permettre le dépôt d'une demande de syndicalisation auprès du Tribunal administratif du travail, une majorité de cartes d'adhésion doit être signée.

Confidentialité des données

Toutes les informations recueillies resteront strictement confidentielles et ne seront jamais partagées avec les directions d'écoles, les centres de services scolaires, les commissions scolaires ou toute autre tierce partie.

Merci de votre précieuse collaboration!

Solidairement,

François Desrochers, Vice-Président à l'organisation syndicale et aux dossiers spéciaux

Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île, SSEPI-CSQ